



Association RUBRESUS

Débat public CNDP Projet SMDA-SMMAR-BRL d'aménagement du rec de Veyret

Propositions pour un débat public équitable

1. Équité dans les moyens d'expression pour les intervenants au débat public

Moyens consacrés par le SMDA

Le SMDA a décidé d'organiser un débat public sur le projet d'aménagement du bassin versant du Rec de Veyret et a sollicité en 2025 la CNDP qui a nommé le 3 décembre Mme R. Vindry, garante de la concertation préalable qui se déroulera à partir de juin 2026 sur une durée d'environ 2 mois.

Selon le PV du Comité syndical du SMDA du 23 janvier 2025, des prestations de communication/concertation ont été attribuées au cabinet conseil BRLi (filiale BRL 100%) pour un montant considérable de 178 025 € en vue de l'élaboration d'une stratégie de concertation/communication sur le projet d'aménagement, l'élaboration d'outils de concertation, l'élaboration d'outils de communication, l'accompagnement dans l'organisation d'une réunion publique, la capitalisation de l'ensemble des démarches de concertation / communication réalisées. Le cabinet conseil BRLi est intervenu dans la conception et la définition des ouvrages du projet d'aménagement du rec de Veyret et assure la maîtrise d'œuvre des travaux envisagés dans l'action 6.13 du PAPI 3 dont l'enveloppe budgétaire atteint 22,4 millions €.

Moyens des participants au débat public

Le SMDA et BRLi abordent l'organisation du débat public avec de très puissants moyens.

Par contre, les autres participants au débat public (public, associations) sont totalement démunis tant au plan des moyens financiers que des compétences en communication pour leurs interventions. Par exemple, l'association RUBRESUS ne perçoit aucune subvention publique pour préparer sa participation au débat public.

Le souci d'équité du débat public que prône la CNDP devrait permettre le rééquilibrage des moyens en les répartissant équitablement afin que chacun des intervenants puisse s'exprimer avec de mêmes moyens.

En outre, l'organisation du débat public devrait associer les participants dans l'élaboration du programme, son déroulement et son animation, par exemple dans le cadre d'un comité d'organisation paritaire (choix des animateurs et chairmen, programme débat / réunion publique).

Propositions pour un débat public aux moyens d'expression équitables et respectueux des participants

L'élaboration et la diffusion de plaquettes, flyers et autres supports devrait être accessibles aux intervenants au débat public avec les mêmes moyens techniques et financiers que ceux dont dispose le SMDA, établissement public territorial. Le budget conséquent consacré à la communication / concertation par le SMDA, demandeur et organisateur du débat public, devrait y pourvoir.

La préparation des supports de présentation des contributions des intervenants au débat et à la réunion publique (infographie, vidéoprojection, assistance technique et communication...) devrait bénéficier de moyens identiques pris en charge dans l'enveloppe budgétaire du SMDA.

2. Équité dans la communication médiatique pour les participants au débat public

Le projet d'aménagement du rec de Veyret SMDA-SMMAR-BRL s'inscrit dans un contexte départemental dramatique de prévention des personnes et des biens se référant notamment aux catastrophes de 1999 et 2018. Le rec de Veyret n'a heureusement pas provoqué de catastrophe humaine ni de dégâts majeurs tant lors de ces événements ni à d'autres moments connus. La sensibilisation du public aux risques d'inondation fait appel des actions de communication avec le SMMAR-SMDA et les médias locaux (presse, radio, ...), pouvant comprendre des relations commerciales (par exemple campagnes d'information du public).

Cependant, dans ce débat public, afin d'éviter toute propension à un amalgame entre les secteurs départementaux identifiés à hauts risques pour les personnes et celui du Veyret sans risque extrême répertorié, il conviendrait que la CNDP veille au respect de l'équité et neutralité des médias durant la période de la concertation préalable. La presse écrite est représentée localement par trois titres qui appartiennent au groupe La Dépêche du Midi dont les éditions diffusent les mêmes articles.

Des exemples récents de communication médiatique déséquilibrée

La mise en scène médiatique de l'évènement pluvieux 18-19 janvier 2026 associée au rec de Veyret pourrait illustrer les potentielles dérives de surmédiatisation et d'information partielle et orientée du public.

L'article du 20 janvier de la presse locale (fichier ci-joint) comprenait d'une part des erreurs susceptibles d'alarmer le public et d'autre part impliquait les associations RUBRESUS et COPAREC alors même qu'elles n'avaient pas été consultées. Nos réactions ont été prises en compte a posteriori avec la publication d'articles exposant nos observations (communiqué RUBRESUS ci-joint). En outre, la fausse photographie anxiogène du rec de Veyret en crue que nous avons soulignée (email ci-joint) n'a pas encore fait l'objet de rectification.

L'article du 14 mars de L'Indépendant (ci-joint) relatant l'assemblée générale de l'association COPAREC comprend de regrettables fautes et contre-sens susceptibles de nuire à la qualité de l'expression de l'association et à la crédibilité de ses actions sur le projet SMDA-SMMAR-BRL.

L'emballage médiatique jusqu'au plan national rapportant l'évacuation inédite et précipitée d'habitants des quartiers narbonnais riverains du rec de Veyret le 18 janvier au soir (reportage France 3 Occitanie <https://www.Facebook.com/share/v/18PT1gwYF8/>) nous a parus en décalage avec la réalité du niveau non préoccupant du ruisseau comme en atteste la photographie prise à un endroit sensible du pont de l'avenue Leclerc au même moment (photo RUBRESUS rec de Veyret, Narbonne, 18/01 19h20) ainsi que celle de l'ouvrage écrêteur de Cap de Pla (photo RUBRESUS Cap de Pla 19/01 11h15). Une rumeur alarmiste infondée de risque de rupture de digue a même été propagée. Les écarts médiatiques ont eu lieu alors que la CNDP était déjà saisie par le SMDA pour la concertation préalable du débat public sur le projet d'aménagement du rec de Veyret, d'où une vigilance accrue de gestion de la communication lors de la concertation préalable.

Propositions pour une communication médiatique équitable et impartiale

Afin de prévenir d'éventuels débordements médiatiques durant le débat public et pour qu'il se déroule dans les conditions d'impartialité, d'objectivité, de neutralité et d'équité prônées par la CNDP, les mesures suivantes mériteraient d'être considérées :

- Information par la CNDP des médias locaux et des organisateurs des règles d'impartialité, d'objectivité, de neutralité et d'équité à manifester auprès des participants au débat public qui méritent la même considération et le même respect
- Mise en place un bureau de presse - communication intégrant des représentants des participants en charge des relations avec les médias

Annexes :

- PV Comité syndical SMDA 23 janvier 2025
- Article 20 janvier 2025
- Communiqué RUBRESUS avec photo RUBRESUS rec de Veyret, Narbonne 18/01 19h20 , Photo RUBRESUS Cap de Pla 19/01 11h15
- Email RUBRESUS : fausse photo rec de Veyret
- Reportage France 3 Occitanie 18 janvier : <https://www.Facebook.com/share/v/18PT1gwYF8/>
- Article L'Indépendant 19 mars